

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.135**

**Aide à l'immobilier
d'entreprise :
Métallerie de
l'Angoumois**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : METALLERIE DE L'ANGOUMOIS

La SARL Métallerie de l'Angoumois, spécialisée dans la fabrication d'ouvrages métalliques (escalier, garde-corps, charpente métallique...), est implantée sur la commune de Champniers en zone résidentielle dans un bâtiment de 400 m² à la location.

Actuellement, la Métallerie de l'Angoumois est contrainte dans son développement car le site est enclavé et difficilement accessible aux camions.

La société a donc décidé d'acquérir un terrain au lieu dit Le Devant sur la commune de La Couronne afin d'y réaliser un bâtiment de 980 m².

Ce nouveau bâtiment doit ainsi lui permettre de proposer à ses clients une gamme plus complète de produits.

Ce programme, financé par emprunt bancaire et porté par la SCI DU CRISTAL, implique les investissements suivants :

- acquisition du terrain pour 40 K€ ;
- construction pour 246 K€ ;

En parallèle, 4 salariés seront recrutés, ce qui portera l'effectif total du site à 7 salariés.

Dans ce cadre, La Métallerie de l'Angoumois a sollicité le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de la ComAGA et du conseil général.

En fonction des taux d'aides applicables aux très petites entreprises, l'appui des collectivités est plafonné à 30 % des dépenses éligibles.

Lors des rencontres de préparation du projet entre les partenaires, le principe d'une répartition à parité a été acté :

- ComAGA : 35 000 €
- conseil général : 35 000 €

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 18 juin 2008,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € par paiements échelonnés, à la SCI du Cristal, dans le cadre du règlement communautaire d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise :

- 50 % de l'aide à la fin des travaux
- 50 % au prorata des créations d'emplois réalisé sur les 3 années suivantes

Cette aide sera versée sous réserve du respect par l'entreprise de ses engagements.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'entreprise.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6745 – sous-fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 juillet 2008	<u>Affiché le :</u> 18 juillet 2008